

**VILLE  
DE  
CASTRES**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Convocation : 07.12.11  
Affichage : 07.12.11  
Conseillers en exercice : 43

	1	2 à 5	6 à 17	18 à la fin
Présents	36	37	38	37
Procurations	7	6	5	4
Votants	43	43	43	41



**MAIRIE DE CASTRES**

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MARDI 13 DECEMBRE 2011 A 18 HEURES**

**Président : M. Pascal BUGIS**

Étaient présents : M. Pascal BUGIS, Mme Brigitte LAQUAIS (procuration à M. BORIES à partir de la délib n°14), M. Xavier BORIES, Mme Jeanne-Marie CERQUEIRA (procuration à M. PISTRE pour la délib n°1), M. Jacques THOUROUDE, Mme Michèle GALISSARD, M. Gérard PECH, Mme Laurence MUDET, M. Henri PISTRE, Mme Suzanne GILLET, M. Guy LLOPART, M. Guy DELBREIL, Mme Fabienne LEVEQUE, M. Michel SABLAYROLLES, Mme Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES, M. Philippe LEROUX, M. Pierre FABRE, Mme Geneviève AMEN, Mme Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS, Melle Christine DAUZATS, Mme Baya ALGAY, M. Daniel CALLEJON, Mme Fabienne FRAGIACOMO, M. Kader KHABEZ, M. Jean-Philippe AUDOUY, Mme Sabrina REFFÉ, M. Arnaud BOUSQUET, Melle Delphine SERRA (procuration à M. SABLAYROLLES jusqu'à la délib n°13), M. Yoan BASTOS, Mme Monique MAYNADIER, M. Philippe GUERINEAU, M. André MARTINEZ, Mme Martine MORON, M. Robert GOURJADE, Melle Géraldine ROUQUETTE (procuration à M. GUERINEAU jusqu'à la délib n° 5), Mme Nicole JEANROT, M. Philippe FOLLIOT (jusqu'à la délib n°17), Mme Nathalie BALZAN, Mme Catherine MULLER.

Étaient absents :

Procuration à :

M. Patrice BUFFET .....	Mme Nathalie BALZAN
M. Jean-Pierre PARIS .....	Mme Fabienne LEVEQUE
Mme Nathalie de VILLENEUVE .....	M. Guy DELBREIL
M. Jacques MESTRE .....	M. Philippe FOLLIOT

Secrétaire de séance : M. Xavier BORIES

**35 - CADRE DE VIE - LIAISON AUTOROUTIERE ENTRE CASTRES-MAZAMET ET TOULOUSE - CONTRIBUTION A LA CONCERTATION ET AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ECHANGEURS DE L'AGGLOMERATION**

Rapporteur : M. le Maire

Pour mémoire, il est rappelé que :

Le 25 juin 2010, le Ministre en charge des transports a retenu le principe de l'achèvement de la mise à 2 x 2 voies entre Castres et Toulouse selon l'itinéraire RN 126 par la mise en concession autoroutière.

Conformément à cette décision, les études préalables à la déclaration d'utilité publique, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée sous l'autorité de M. le Préfet de Région, par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Midi-Pyrénées, sont désormais lancées.

M. le Préfet de Région a présidé le 18 octobre 2010, le premier comité de pilotage de ces études, qui a validé les modalités de conduite des études et d'organisation de la concertation.

La première phase de la concertation a porté sur les fuseaux de passage du projet autoroutier, le positionnement potentiel des échangeurs et les principes du péage. Cette première phase de concertation s'est déroulée de janvier à mai 2011 sous le regard attentif de la garante de la concertation. Un bilan de la concertation, à la fois quantitatif et qualitatif, a été établi et soumis au comité de suivi ; il a été mis à disposition du public et de l'ensemble des acteurs sur le site internet du projet.

Par délibération en date du 22 février 2011, la Commune de Castres a émis un avis favorable sur le tracé de la section urbaine de la liaison Castres-Soual entre la voie communale 50 (VC 50) et la rocade de Castres, correspondant au tracé qui a été déclaré d'utilité publique le 15 juin 2004 (déclaration d'utilité publique prorogée par arrêté du 11 juin 2009), et a demandé à la DREAL de compléter les échangeurs avec la réalisation d'un échangeur complet au droit de la VC 50 pour la desserte de la zone d'activité de Mélou-Chartreuse.

A la suite de cette première phase de la concertation et du comité de pilotage du 26 mai 2011, M. le Préfet de Région a décidé des orientations quant au choix du fuseau d'études, au positionnement des échangeurs, aux principes du péage, aux études complémentaires à mener et à la poursuite de la concertation.

Ces orientations sont les suivantes

*Choix du fuseau d'étude :*

*Secteur 5 : de Soual à Castres*

*Sur la partie ouest, le fuseau retenu est le fuseau qui avait fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'enquête en 2007,*

*Sur la partie est, le projet s'inscrit dans la bande déclarée d'utilité publique de 2004.*

*Le traitement des enjeux d'insertion du tracé sera également particulièrement soigné dans ce secteur.*

## **Positionnement des échangeurs**

Six zones d'échanges, pouvant accueillir un échangeur, étaient présentées à la concertation. Cette dernière a permis de préciser l'emplacement de certains échangeurs ; des demandes de nouveaux points d'échanges ont également émergé : l'un à l'ouest de la déviation de Soual et l'autre au niveau de la voie communale n°50 (zone d'activité de la Chartreuse et de Mélou) sur la section Castres - Soual.

Compte tenu de ces éléments, une étude globale sur les points d'échanges sera réalisée. Elle traitera des aspects techniques (faisabilité, localisation, etc.), des fonctionnalités (trafic, desserte des territoires, etc.) et des coûts (coût du point d'échange, impact financier sur l'équilibre de l'opération notamment en fonction des différents scénarios de péage possibles, etc.). Les résultats de cette étude permettront de déterminer les échangeurs à réaliser et préciser leur localisation.

Cependant, sans préjuger des conclusions de cette étude, la première phase de la concertation permet de fixer les orientations qui suivent :

*La zone d'échange de Soual :*

Suite aux réunions avec les élus, il apparaît qu'un échangeur situé à l'est de la déviation de Soual est nécessaire pour assurer la desserte de zones d'activités existantes et la base de loisirs ainsi que permettre une irrigation du territoire sud-castrais.

Par ailleurs, un échangeur à l'ouest de la déviation de Soual, en sus de l'échangeur à l'est de cette dernière, a été demandé : il conviendra d'étudier cette option, en analysant les conséquences sur les trafics, les péages et le coût de l'infrastructure dans le cadre de l'étude globale sur les points d'échanges.

*La zone d'échange de Castres :*

Les études d'un échangeur au niveau de Saint-Palais seront poursuivies ; la demande formulée au cours de la concertation d'un échangeur au niveau de la voie communale n°50 afin de desservir par l'est la zone d'activité de la Chartreuse et de Mélou sera étudiée, là aussi en analysant les conséquences sur les trafics, les péages et le coût de l'infrastructure dans le cadre de l'étude globale sur les points d'échanges.

## **Les modalités de péage**

Les principes des deux types de péage - ouvert ou fermé - ont été soumis à la concertation. Les études détaillées seront menées afin de comparer les modalités de péage (hypothèses tarifaires, types de péage) et préciser l'emplacement potentiel des barrières de péage selon plusieurs scénarios.

## **Études techniques à mener dans la seconde phase de concertation**

La concertation a permis de faire émerger des préoccupations liées aux enjeux humains, agricoles, environnementaux, de dessertes locales, etc. Elles feront l'objet d'une attention particulière.

Les études à venir permettront également une comparaison précise entre les différentes options de tracés possibles, et en particulier leurs coûts, à partir d'approches techniques permettant notamment de décrire les caractéristiques principales des tracés proposés (géométrie générale, remblai / déblai, etc.), d'objectiver les principaux impacts de l'infrastructure, d'estimer les différences de coût des options étudiées ainsi que d'envisager les mesures d'accompagnement permettant de limiter les nuisances de l'aménagement.

- Les études techniques routières.
- L'itinéraire de substitution et les rétablissements.
- Une étude sur l'organisation des circulations locales en particulier des camions.
- Le cadre de vie (bruit, air et santé, paysage).
- La prise en compte de l'activité agricole.
- La protection des habitats naturels, de la faune et de la flore.
- La prise en compte de l'intermodalité dans les déplacements.

### **Poursuite de la concertation**

Une nouvelle phase de la concertation commence maintenant conduisant à la définition du tracé de référence de l'autoroute avant préparation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. La concertation s'exerce bien sûr sous le contrôle de la garante de la concertation et le site Internet [www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr](http://www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr) en reste un vecteur privilégié.

Plusieurs étapes marqueront cette nouvelle phase de concertation.

*Mise en place des groupes de travail et ateliers du développement durable*

Deux groupes de travail « environnement » et « aménagement du territoire et agriculture » seront constitués d'ici septembre 2011.

Le premier travaillera sur les problématiques écologiques et permettra, avec la participation d'un panel d'experts, de réaliser les inventaires naturalistes les plus complets possibles et de définir au mieux les différentes mesures de prise en compte des enjeux naturels.

Le second se penchera sur les problématiques d'aménagement du territoire et agricoles ; il aura entre autres pour objectif de préparer pour la fin de l'année 2011 des ateliers du développement durable, qui se tiendront sous la forme d'un séminaire.

*Définition de l'itinéraire de substitution et localisation des échangeurs*

Cette étape se tiendra à la fin de l'année 2011. Elle portera sur la définition de l'itinéraire de substitution et les principes de positionnement des rétablissements et, à partir de l'étude globale, sur les points d'échanges, le nombre et la localisation des échangeurs.

*Choix du tracé de référence*

Lors de cette étape, au début de l'année 2012, il s'agira de présenter les hypothèses de tracés ainsi que leur analyse multi critères pour déboucher sur le choix d'un tracé de référence.

*Comité de suivi*

Le comité de suivi sera réuni aux grandes étapes d'avancement du dossier en fin d'année 2011 et au premier trimestre 2012.

Selon ces orientations, la DREAL a poursuivi les études, et une nouvelle phase de concertation s'est ouverte en novembre 2011 sur les échangeurs et l'itinéraire de substitution ; elle se poursuivra au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, sur les variantes de tracé.

L'étude produite par la DREAL précise les scénarii d'échanges et leurs conséquences en vue d'éclairer la décision de M. le Préfet de Région qui interviendra après les réunions intercommunales qui se sont déroulées entre le 28 et le 30 novembre 2011, les réunions du comité de suivi et du comité de pilotage des 2 et 12 décembre 2011.

Il convient, tout en réaffirmant que la réalisation de l'autoroute entre Toulouse et Castres-Mazamet est essentielle pour la Ville de Castres et l'agglomération de Castres-Mazamet, seul bassin d'emploi de cette importance à ne pas être relié de façon rapide et sûre à la métropole régionale et aux grandes infrastructures d'échanges européens, de confirmer la position de la Ville de Castres en faveur de la réalisation d'un échangeur complet au droit de la VC 50 pour la desserte de la zone d'activité de Mélou-Chartreuse, principal pôle d'emplois de l'itinéraire du Tarn. Le surcoût lié à la construction de cet échangeur est estimé entre 6,7 et 7,1 millions d'euros HT, l'impact sur la subvention d'équilibre étant quant à lui de 9,5 à 10 millions d'euros HT.

Je vous propose donc :

- de confirmer la position de la Ville de Castres pour la réalisation d'un échangeur complet au droit du VC 50 pour la desserte de la zone d'activité de Mélou / Chartreuse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 7 non participants au vote (Mmes MAYNADIER, MORON, MULLER, ROUQUETTE, MM. GOURJADE, GUERINEAU, MARTINEZ)

- confirme la position de la Ville de Castres pour la réalisation d'un échangeur complet au droit du VC 50 pour la desserte de la zone d'activité de Mélou / Chartreuse.

Pour extrait conforme,  
LE MAIRE,